

« Le Parisien » : coup dur pour la rédaction

Communiqué intersyndical, de la SDJ et du collectif des femmes du « Parisien »

L'édito du jour, signé par le directeur des rédactions du *Parisien / Aujourd'hui-en-France*, Jean-Michel Salvator, suscite de nombreuses réactions au sein de la rédaction. Les organisations syndicales (SNJ, SNJ-CGT, SGJ-FO, SNPEP-FO, SGLCE-CGT), la SDJ et le collectif des femmes se désolidarisent de ce texte, dont la teneur ne correspond pas aux valeurs portées depuis 77 ans par *Le Parisien*.

Dans cet éditorial, qui accompagne un fait du jour sur la condamnation de Nicolas Sarkozy pour des faits de corruption et de trafic d'influence, Jean-Michel Salvator fustige « *des décisions de justice* » devenant, selon lui, « *d'une sévérité accrue ou d'une intransigeance implacable* ». Il n'appartient pas à notre journal de donner une opinion sur une décision de justice. Eclairer sur ses conséquences, oui. Le reste relève du commentaire.

Le directeur des rédactions fait ensuite maladroitement référence, avec indulgence, à la condamnation de Georges Tron, « *pour agressions sexuelles à cinq ans de prison dont trois ferme* », en omettant la condamnation pour viol aggravé, crime passible de vingt ans d'emprisonnement et en l'occurrence décidée par une cour d'assises et un jury populaire. En plus d'omettre une partie de la réalité, le propos est contradictoire avec l'engagement affiché par la direction de la rédaction, dans la charte de l'égalité signée en novembre dernier, de « *veiller particulièrement à utiliser le vocabulaire approprié lorsqu'elle traite des violences faites aux femmes* ».

Le directeur des rédactions minimise ensuite les faits reprochés à l'ancien président de la République : « *Nicolas Sarkozy se voit reprocher d'avoir envisagé d'appuyer une promotion en faveur d'un magistrat (qui ne s'est pas faite)*. » Jean-Michel Salvator ne l'ignore pas : en matière de droit, il n'est pas nécessaire que l'avantage ait été accordé pour que le délit de corruption soit caractérisé. Le directeur des rédactions poursuit par une opinion personnelle : « *comme si les juges estimaient qu'un élu doit être plus durement traité parce qu'il est censé montrer l'exemple à ses compatriotes* ».

Les signataires de ce communiqué tiennent à réaffirmer les principes de notre métier : exposer des faits, permettre l'expression de points de vue contradictoires, analyser. Et ne pas orienter de manière partisane des éléments factuels au service d'on ne sait quels intérêts.

En arrivant au *Parisien*, Jean-Michel Salvator a assuré aux organisations syndicales qu'il n'était pas question de faire de notre quotidien un journal d'opinion. Cet engagement doit être respecté. A la lecture de ce texte, cette promesse n'est pas tenue.

Ce n'est pas la première fois qu'un éditorial, signé de la main du directeur des rédactions ou de son adjoint, vient contredire ce qui fait du *Parisien* un journal populaire, de qualité, indépendant et non-partisan. Il est essentiel, pour les signataires de ce communiqué, que Jean-Michel Salvator prenne enfin conscience que ses opinions personnelles n'ont rien à faire dans les colonnes du journal. Ce qui est écrit dans *Le Parisien* engage la probité et l'image de l'ensemble d'une rédaction.

Les signataires demandent à être reçus par Jean-Michel Salvator. Alors qu'une partie de la rédaction nous fait part d'un sentiment de défiance croissant, nous souhaitons lui demander des éclaircissements ainsi que des garanties sur le respect de l'intégrité du travail d'information de la rédaction.

Paris, le 2 mars 2021.